

PROCES - VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 30 MARS 2023
C.C.A.S. D'AUBIN

Le trente mars deux mil vingt-trois, à 16 heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Etaient présents (13) : M. Michel BAERT, M. Serge BOSCUS, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, Mme Christine TEULIER, Mme Laurianne VINCENT.

Procuration(s) (3) : De M. Patrick LAUMOND à M. Michel BAERT
De Mme Brigitte RODRIGUEZ à Mme Maryline SALVAN
De M. Bernard SOUVERAIN à Mme Charlène CUESTA

Absent(s) et excusé(s) (1) : Mme Andrée ARCALIS.

Etait(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Emilie BEC

Monsieur le Président ouvre la séance du conseil d'administration à **16 heures**.

Madame BEC Emilie est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir excusé les absents, Monsieur le Président, valide le quorum et soumet le procès-verbal du 17 janvier 2023 à l'avis du conseil d'administration. Ce dernier n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

POINT N°1 - Délibération 2023-04 : Rapport d'Orientations Budgétaires et Débat

Monsieur le Président entame la lecture du rapport d'orientations budgétaires 2023 et invite Emilie BEC à apporter les précisions nécessaires à la compréhension des arbitrages proposés.

Les membres de la commission administrative étudient, en premier lieu, le **budget principal 2022, dit « action sociale »**.

1. L'exercice 2022 fait apparaître une augmentation des dépenses comparée à l'année 2021. Cette hausse s'explique par une sous-consommation des crédits 2021, en raison de la mise entre parenthèse des actions à cause du contexte épidémique. En 2022, les charges dites « alimentaires » ont augmentées, et ce en lien avec les différentes animations conduites par le C.C.A.S. Deux nouvelles dépenses sont venues s'ajouter aux

charges classiques de fonctionnement : le goûter des aînés et la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (à réaliser une fois par mandature).

En outre, la répartition des charges est similaire aux années antérieures.

Les recettes 2022, sont uniquement constituée du montant relatif à la reprise du résultat de l'exercice 2021. En effet, la subvention de fonctionnement ne figure pas dans les recettes, du fait d'une erreur comptable. Par conséquent, le montant 2022 sera reporté sur l'exercice 2023.

2. Au regard des éléments budgétaires de l'année écoulée, il est proposé pour l'exercice 2023, les orientations financières suivantes en section de fonctionnement :
 - En dépenses : l'intégration du déficit de fonctionnement (8 540,77 euros), un accroissement des charges à caractère général avec une consolidation de la ligne « réception », de façon à proposer des prestations de qualité pour le repas des retraités et le goûter des aînés. Il est proposé de maintenir, les montants prévisionnels 2022 pour les aides alimentaires et secours financiers ; cela se légitime par la prise en considération du contexte inflationniste. Le C.C.A.S. souhaite pouvoir mobiliser des fonds pour octroyer des dons lors de situations d'urgences.
 - En recettes : intégration de la subvention 2022 à hauteur 20 000 euros, en supplément de la subvention 2023.

Echanges à la suite de la présentation :

- M. BAERT ajoute en complément d'information, qu'un recrutement est en cours pour remplacer l'agent à temps partiel, afin d'avoir deux postes à temps plein sur le C.C.A.S., pour promouvoir le service.
- C. DELPOUVE demande si les personnes fragiles sont orientées vers les assistantes sociales avant de bénéficier de l'aide alimentaire du C.C.A.S. ; et souhaite avoir des informations concernant l'âge des personnes aidées en 2022.

E. BEC informe d'une part, que la procédure pour l'obtention des aides alimentaires n'a pas changée : une fiche de liaison établie par les assistantes sociales est demandée. D'autre part, les données concernant l'âge des bénéficiaires ne sont pas exploitées à ce jour. Néanmoins, la remarque sera prise en compte, afin d'avoir un indicateur complémentaire permettant de mieux identifier les formes de la précarité socio-économique.

Les membres de la commission administrative sont invités, en second lieu, à étudier le **budget annexe 2023, dit « aide à domicile »**.

E. BEC rappelle que pour déterminer le budget du service prestataire, la principale variable est le nombre de prestations facturées aux usagers, en effet les heures effectuées conditionnent les recettes de la structure.

1. L'exercice 2022, s'achève sur un niveau d'activité comparable à 2021 (500 heures de moins) et avec une répartition similaire des heures d'intervention : 82 % de l'activité dépend des aides du conseil départemental. Les conséquences de l'absentéisme des agents dans la perte d'activité sont mises en exergue (des prestations ne sont pas assurées en cas d'absence, faute de remplaçantes). Environ 30 agents ont travaillé pour

le C.C.A.S. en 2022, il y a eu un renouvellement important du fait du départ à la retraite de 3 agents. Les années à venir seront marquées par les enjeux liés au recrutement et au rajeunissement de la masse salariale.

Le bilan financier de l'année écoulée, s'achève sur une clôture d'exercice excédentaire + 22 037,03€. Néanmoins, ce résultat intègre la reprise du résultat antérieur. Le résultat net est négatif – 21 422,41 €. Ce résultat invite à une prudence dans la maîtrise de la masse salariale pour les prochains exercices.

Au chapitre des dépenses, on note une variation importante du groupe 2, en lien avec la hausse de la rémunération des agents (primes et hausse du SMIC de 0,70 €/ heure entre janvier 2022 et 2023).

Les ressources sont comparables à 2021, ce qui est cohérent au regard du volume d'activité similaire. Cependant, il convient de noter que les recettes 2022 n'intègrent ni les subventions départementales liées à la dotation de compensation de la prime de revalorisation, ni certains « remboursements » d'indemnités journalières.

2. Pour l'exercice 2023, le budget « aide à domicile » se base sur 21 000 heures d'activité. E. BEC rappelle que le niveau de prestations sera étroitement lié à la gestion du personnel.

Deux paramètres sont à prendre en considération pour l'année à venir : la réforme des « services autonomie à domicile », qui risque d'exacerber la concurrence entre les structures ; et la signature du 2nd Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Le CPOM impactera les dépenses et les recettes du SAAD. Néanmoins, au regard, du manque de visibilité, le service n'a pas intégré ces flux financiers dans les projections financières 2023, et ce pour deux raisons : des négociations sont en cours avec le département pour définir : les actions à mettre en œuvre et la planification de ces dernières sur les cinq années à venir. Ces arbitrages financiers feront l'objet d'un budget modificatif.

La proposition de budget 2023, prévoit une hausse des dépenses du groupe 2 (en cohérence avec l'impact des primes instaurées en 2022) et du groupe 3 (intégration d'une dépense supplémentaire : l'adhésion à l'assurance statutaire, qui vise à prémunir le service des risques financiers liés aux charges de personnels en cas d'absences des agents pour raisons médicales).

Les recettes 2023, intègrent les évolutions de tarif horaire ainsi que la dotation de compensation pour la prime de revalorisation. Il est précisé que la dotation compensant la prime, sera versée sur présentation des éléments financiers contenus dans le compte administratif de l'année écoulée. Ainsi en 2023, le C.C.A.S. recevra la dotation pour les frais engagés au titre de 2022.

Echanges à la suite de la présentation :

- M. BAERT rappelle que malgré un résultat comptable négatif, le S.A.A.D. reste excédentaire et qu'il fonctionne à ce jour, sans subvention communale ; ce qui témoigne d'une gestion plutôt saine, ce n'est pas le cas de tous les S.A.A.D. Il paraît donc essentiel que le service œuvre pour améliorer son attractivité, en veillant à rechercher de nouveaux bénéficiaires afin d'arriver à une certaine performance financière (diminution de la part des charges fixes dans les charges globales).
- M. BAERT informe avoir été sollicité par l'UDSMA dans le cadre de la réforme à venir. Réforme qui demande à chaque service de soins à domicile d'associer un service d'aide à la personne, dans le but de proposer un accompagnement unique. L'UDSMA va créer sur les communes d'Aubin et de Cransac, un poste de responsable de secteur, dont les

missions seront équivalentes à celles exercées actuellement par le C.C.A.S. Jusque-là, les deux structures travaillaient en étroites relations, cette évolution risque d'impacter considérablement l'activité du C.C.A.S.

- E. BEC informe qu'on assiste à une mutation du secteur : le développement de structures de taille départementale au détriment des petites structures de proximité. L'ASSAD, concurrent de l'UDSMA, a signé des mandats de gestion avec l'ADAR de Decazeville et, est en pour parler pour en signer avec la C.I.A.S. de Viviez.
Pour M. BAERT, ces évolutions amènent à s'interroger le rôle des services publics dans les politiques de maintien à domicile et le niveau de qualité que l'on attend pour les personnes dépendantes.
- C. DELPOUVE évoque les difficultés liées aux projections en termes d'heures pour construire le budget. L'activité du service est volatile : un décès ou une hospitalisation d'une personne dépendante peut entraîner une chute d'heures conséquente. Le renouvellement des bénéficiaires ne permet pas toujours de compenser le volume d'heures : les nouveaux entrants ayant des plans d'aide plus faible.
M. BAERT rappelle que le recrutement en cours, a pour but de faire évoluer les missions de la responsable de service afin de promouvoir le C.C.A.S. sur le territoire : le faire connaître auprès des publics fragiles mais aussi des partenaires. Cette nouvelle dynamique sera importante pour préserver le C.C.A.S.
- C. CUESTA confirme que les enjeux liés au recrutement vont être déterminants pour les années à venir, dans un secteur qui peine à attirer de nouveaux agents. Bien que les salaires aient été revalorisés, le service espère apercevoir les efforts concédés d'ici quelques mois (diminution du turn-over, amélioration de l'assiduité, rajeunissement de la masse salariale).
- E. BEC précise que les enjeux liés à l'optimisation des plannings et du temps de travail des agents sont importants. Ainsi, depuis plusieurs années, le C.C.A.S. arrive à assurer un niveau d'heures équivalent malgré une équipe toujours plus réduite (18 agents en moyenne employé en 2022 par mois contre 24 en 2017-2018). Une nouvelle tendance s'est amorcée cette année, pour la première fois, le service a recruté une personne à temps plein. Cette initiative devrait se renouveler dans les mois à venir, dans le but de réduire le turn-over mais aussi la précarité des agents.
- M. BAERT précise que les besoins d'aide à domicile sont présents et vont se renforcer dans les années à venir, du fait du vieillissement de la population. Le secteur déjà concurrentiel voit se développer de nouveaux acteurs : La Poste développe une filiale pour porter les repas à domicile ou encore assurer une veille auprès des personnes isolées.

Après avoir délibéré,

La commission administrative atteste de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour les budgets principal et annexe du C.C.A.S.

Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2023-04

POINT N°2 – Dossiers d'aide sociale - CONFIDENTIEL

Madame CUESTA présente 4 dossiers de renouvellement d'aide sociale à l'hébergement instruits par le C.C.A.S. au cours des derniers mois.

Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Monsieur le Président clôture la séance à 17h00.

Secrétaire de séance	Président de séance
<p>Nom du secrétaire désigné : BEC Emilie</p> <p>Signature :</p> 	<p>Nom du Président : BAERT Michel</p> <p>Signature :</p>  <p>The stamp is circular and contains the text: "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE", "MAYEUR BAERT MICHEL", and "AVEYRON".</p>